

## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PAILHARES DU 22 MARS 2024

Présents: Mme Anne SCHMITT, M. Louis GRANGE, Mme Christiane PROTTE, Mme Evelyne MILESI, Mme GONTIER Magali, M. Emmanuel CAILLET, M. Guy BLANCHARD, Mme LE HIR Murielle, Mme Patricia MANIOULOUX.

Absente : Mme Anne Parizot donne pouvoir à Mme Magali Gontier

Secrétaire de séance : Christiane Protte

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 19 janvier 2024

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2024 est adopté.

**Délibération n°2024-006** Approbation du compte de gestion 2023 - dressé par Mrs RANC Jean-Claude et DESPORTES Laurent, Comptables au Service de gestion comptable d'Annonay  
(7-1 Décisions budgétaires)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**APROUVE** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2023 . Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération n°2024-007** Approbation du compte administratif communal 2023  
(7-1 Décisions budgétaires)

Après avoir délibéré, le conseil municipal

**APPROUVE ET VOTE** le Compte Administratif 2023 conforme au compte de gestion 2023 dressé par les comptables de la Trésorerie de Annonay.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération n°2024-008** Approbation affectation du résultat 2023  
(7-1 Décisions budgétaires)

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Madame la Maire délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par Madame SCHMITT Anne.

**DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif,

**CONSTATE** l'affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 002 : 179567,60 euros

**CONSTATE** le besoin de financement en investissement au compte 001 : 96480,70 euros

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération n°2024-009** Vote des taux d'imposition 2024  
(7-2 Fiscalité)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de :

**MAINTENIR** les taux d'imposition en 2024 à :

- Taxe foncière bâtie : 30,63 % ;
- Taxe foncière non bâtie : 119,88 % ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8 % ;

**AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération n°2024-010** Vote du budget primitif 2024  
(7-1 Décisions budgétaires)

APRES DELIBERE, Le CONSEIL MUNICIPAL,

**APPROUVE ET VOTE** le Budget Primitif 2024, présenté par Madame la Maire.

**DECIDE** que le Budget est voté au niveau :

du CHAPITRE pour la section de fonctionnement

- du CHAPITRE pour la Section d'investissement Opération non individualisée
- de l'**OPERATION** pour la section d'investissement Individualisée en Opération.

**DECIDE** que le budget primitif 2024 est voté ainsi :

- par le plan de comptes par nature développé
- par vote par nature
- Avec Affectation des résultats, sans amortissement, et sans provisionnement.

**CHARGE** Mme la Maire de transmettre copie de la présente à la Trésorerie d'Annonay.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération n°2024-11** Vente de la boulangerie  
(3-2 Aliénations)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**DECLARE** prendre acte de la présente vente et l'agrée sous réserve que les conditions stipulées pour le **VENDEUR** et ci-dessus rappelées en italique soient reprises à son compte par le nouvel acquéreur.

**S'ENGAGE** à prévoir un espace non couvert, sur un terrain communal pour le stockage de bois qui sera laissé à disposition de l'ACQUEREUR

**AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les actes et documents relatifs à la présente délibération

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération n°2024-12** Convention avec l'école du chat  
(9-1 Autres domaines de compétences des communes)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention pour la stérilisation des chats errants de la commune,

**ACCEPTE** le versement d'une participation financière à l'école du chat, en payant les frais non financés par l'État ou les fondations habilitées.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération n°2024-13** Soutien au Syndicat de défense et promotion du Caillé Doux de St-Félicien  
(9-1 Autres domaines de compétences des communes)

Au vu de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'accorder au syndicat " Caillé Doux " une subvention de 100€ pour les actions prévues en 2024

**AUTORISE** Mme la Maire à signer la motion de soutien du département

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

**Délibération n°2024-14** Remboursement d'une avance faite par une adjointe  
(7-10 Divers)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** la Maire à rembourser par mandat administratif la somme de 71,80 euros sur le compte de l'adjointe.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération n°2024-15** Aide financière voyage d'étude  
(7-5 Subvention)

Une aide de 30 euros par an et par enfant de moins de 18 ans étant déjà en place, Madame la Maire demande à l'assemblée délibérante son avis pour le versement d'une somme supérieure aux 30 euros.

Pour : 2

Contre : 3

Abstention : 5

Questions diverses

- Présentation des demandes de locataires pour les appartements au 1<sup>er</sup> étage les Gîtes :  
\* Livraison repoussée aux mois de juin ou juillet, compte tenu des délais de travaux.

- Expertise du bâtiment Nectardéchois : visite d'un expert judiciaire le 18 mars dernier, qui demande la visite d'un expert bois, du bureau d'étude E-Tech, programmée le 10 avril 2024.

- Point travaux les Gîtes : inauguration le 28/09/2024 à midi

- Accès handicapés salle des fêtes : la configuration actuelle des bâtiments oblige à demander une dérogation à la préfecture, compte tenu de la longueur nécessaire à la rampe d'accès.
- Point devis voirie
- Spectacles APSOAR : 25/05 l'Odissée d'Alys
- Application Baludik : chasse aux Trésors, dans le village, à partir des vacances de printemps

Prochaine séance du Conseil Municipal le 3 mai 2024 à 20h  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

A Pailharès le 27 mars 2024  
La Maire  
Anne SCHMITT

